

9 Novembre 2021

Département Transport Santé Sécurité

## Note d'organisation et d'évolution du département TS2

Comme précisé dans la lettre de candidature à la direction du département TS2 du 9 septembre 2021 (lettre ci-jointe), la candidature portée par Dominique Mignot, avec une équipe constituée de trois directeurs adjoints (Alexandra FORT, Michel BEHR, et Thierry SERRE), d'une responsable administrative de Département (Patricia CHAPUIS) et d'une assistante de département (Anaïs CHETAIL), vise à la fois à assurer la bonne marche du département TS2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et à porter le projet de transformation du département TS2 en structure fédérative de recherche (ou labex interne), dont le nom provisoire et à discuter est « Mobilité, Santé, Risques », tel que décrit dans la note d'orientation pour le département TS2 de septembre 2021 (note d'organisation ci-jointe).

Ces orientations ont été présentées et débattues en conseil de département le 11 octobre 2021, puis avec les laboratoires de TS2 au cours du mois d'octobre, afin de préparer l'Assemblée Générale du département TS2 du 15 novembre et le conseil de département du même jour qui doit donner un avis sur la candidature et les orientations proposées.

La présente note précise ces éléments en distinguant ce qui relève de l'organisation de TS2 et ce qui relève de la création de la structure fédérative, étant entendu que notre hypothèse est que la structure fédérative peut être mise en place « au plus vite », sans que cela n'impacte dans un premier temps le fonctionnement interne du département TS2, selon les étapes suivantes (présentées en conseil de département et aux laboratoires) :

<b>Structure fédérative « Mobilité, santé, risques »</b>	
Décision de principe de créer la structure fédérative	? Dépend évaluation I Site
Rencontres bilatérales avec les collègues hors TS2 potentiellement intéressé-e-s	1 <sup>er</sup> semestre 2022
Affiner avec la VP recherche les formes de la structure fédérative (labex interne ?)	1 <sup>er</sup> semestre 2022
AG de toutes les personnes potentiellement intéressé-e-s pour affiner le projet	Après la décision de principe
Rédaction finale du projet de structure fédérative	Fin 2022 - début 2023
Validation du projet de SF par les personnes intéressé-e-s	Fin 2022 - début 2023
Lancement de la structure fédérative	Début 2023
<b>Département TS2</b>	
TS2 continue à fonctionner comme département	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022
L'animation scientifique de TS2 est progressivement étendue à l'échelle UGE	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Les membres de TS2 participent à la réflexion générale sur la structure fédérative (suite des échanges réalisées depuis plus de deux ans)	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Réflexion sur le devenir des deux unités propres LMA et LESCOT	Engagé au LMA, à venir au LESCOT
TS2 devient membre fondateur de la structure fédérative, les labos de TS2 peuvent devenir des membres de la SF	À la création de la SF
Les activités d'animation scientifique et de soutien de TS2 basculent à la SF	Après la création de la SF
Le département TS2 continue ses missions budgétaires et RH	Jusqu'à la décision concernant le devenir des laboratoires
TS2 « disparaît » et les laboratoires deviennent des laboratoires à part entière de UGE	2024 ?

## 1. Assurer au mieux la vie, l'activité et la valorisation du département TS2 et de ses laboratoires

Pour porter le pilotage et l'animation du département TS2, l'équipe de direction proposée pour le département serait constituée, outre son directeur de trois adjoint-e-s au directeur (chacun-e à concurrence de 20% de son temps), d'une responsable administrative de département et d'une assistante de département :

- Michel BEHR, Adjoint au Directeur, en charge de l'international et co-porteur de la structure fédérative cible,
- Alexandra FORT, Adjointe au Directeur, en charge de la politique doctorale,
- Thierry SERRE, Adjoint au Directeur, en charge de l'appui aux politiques publiques,
- Patricia CHAPUIS, Responsable Administrative du département et en charge des relations avec le monde économique,
- Anaïs CHETAİL, Assistante du département et en charge de la valorisation scientifique.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le département TS2 continue à fonctionner comme département, et l'équipe de direction veillera à assurer dans les meilleures conditions possibles, la gestion financière et comptable du département, la gestion administrative et RH du département, l'animation scientifique transversale, la valorisation des travaux des laboratoires tant en interne, qu'au niveau national (dans le cadre de nos relations privilégiées avec la Délégation à la Sécurité Routière) ou internationale (FERSI, OCDE/FIT/CRT, OCDE/FIT/IRTAD, ECTRI...), chaque laboratoire étant le mieux placé pour cultiver ses propres réseaux académiques nationaux et internationaux.

L'animation scientifique initialement dans le périmètre de TS2 sera progressivement étendue aux autres équipes et laboratoires de l'Université Gustave Eiffel. Par exemple, les séminaires de restitution des résultats de la recherche, initiés en 2021, impliqueront l'ensemble des équipes potentiellement intéressées par le champ « Mobilité, santé, risques ».

Les personnels de TS2 participent à la réflexion générale sur la structure fédérative (suite des échanges réalisés depuis plus de deux ans) et contribuent à sa création. Le groupe de travail qui avait été créé pour préfigurer la structure fédérative est à relancer.

Une réflexion particulière aux deux unités propres est à continuer (LMA) ou à lancer (LESCOT) afin de préparer au mieux possible leur « autonomisation » en laboratoire au moment du passage de relai entre le département et la structure fédérative.

De manière plus générale, le département accompagnera les laboratoires dans les différentes étapes durant toute cette période et afin de préparer au mieux la transition.

### A la création de la structure fédérative

Dès la création de la structure fédérative, le département TS2 mais également chacun des laboratoires de TS2 peuvent devenir « membres fondateurs » de la structure fédérative.

Dès lors, l'ensemble des activités d'animation scientifique (séminaires thématiques, journées doctorales, BQR interne...) sont transférées à la structure fédérative et se font à l'échelle de l'Université Gustave Eiffel, c'est-à-dire de l'ensemble des laboratoires, équipes ou personnes potentiellement intéressés par la thématique « Mobilité, santé, risques ».

Pendant ce temps-là et pour une période qui reste à déterminer, l'équipe de direction du département TS2 continue d'assurer ses missions budgétaires, administratives et RH.

Du département « Transport Santé Sécurité » à la structure fédérative « Mobilité, santé, risques »

Dès lors que la structure fédérative est créée et que le devenir des deux unités propres est défini et acté avec la VP recherche, le département TS2 se dissout dans la fédération de recherche à laquelle sont transférés les moyens humains et budgétaires transversaux et les laboratoires deviennent des laboratoires de l'Université Gustave Eiffel.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, des accueils croisés (séjours courts) de personnels seront facilités que ce soit au sein des laboratoires de TS2 ou à l'échelle plus large de l'ensemble de l'Université Gustave Eiffel afin de favoriser l'interconnaissance et le partage de connaissances et de compétences.

## 2. Structure fédérative « Mobilité, santé, risques »

La note d'orientation précise dans le détail les objectifs et le rôle que pourrait jouer cette structure fédérative. Nous rappelons ici quelques éléments importants.

L'objectif de la structure fédérative est de :

- Participer à la structuration de l'Université Gustave Eiffel en établissant un réseau scientifique et pluridisciplinaire de recherche, en lien avec le monde socio-économique, dans le champ des mobilités, de la santé, des risques associés à la mobilité de l'Homme et des thématiques qui s'y rattachent,
- Participer à la mise en place des grandes missions de l'Université et à sa visibilité nationale et internationale en recherche, formation, liens avec le mode socio-économique et culturel, appui aux politiques publiques.

L'originalité de la structure fédérative (par rapport à d'autres équipes qui peuvent par exemple travailler sur les risques physiques et structurels) est d'être centrée sur l'humain, association de spécialistes en SHS, SPI et SDV dont le rapprochement scientifique permettra l'émergence de nouvelles connaissances interdisciplinaires issues de travaux fondamentaux et appliqués.

Le périmètre thématique visé est celui de l'ensemble des laboratoires, équipes et personnes de l'Université Gustave Eiffel qui sont potentiellement intéressés par la thématique « Mobilité, santé, risques ». Bien évidemment le titre même « Mobilité, santé, risques » ainsi que les thématiques dont nous ne reprenons ci-dessous que trois grandes entrées sont susceptibles d'évoluer en fonction des contacts et échanges avec les laboratoires, équipes et personnes aujourd'hui non membres de TS2 :

- Evolution des questions de sécurité routière et des nouveaux risques,
- Modélisation de l'humain et réalité virtuelle dans les domaines de la santé et de la sécurité des transports,
- Santé et ville.

Toutes ces thématiques amèneront une réflexion transversale des méthodes et concepts utilisés en SVE, SHS et SPI, afin d'enrichir les données de la recherche sur l'humain. Cela pourra être facilité par des dispositifs incitatifs et collaboratifs pour le soutien des collaborations internationales et des dispositifs de soutiens financiers type « BQR ».

La structure fédérative aura vocation à développer des actions interdisciplinaires et transversales en matière de formation, d'appui aux politiques publiques (notamment rôle important d'interlocuteur auprès de la DSR) et en soutien à l'attractivité nationale et internationale.

La création et la montée en puissance de la structure fédérative peut ainsi se définir en plusieurs grandes étapes :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

La décision de la Présidence de créer (ou non) la structure fédérative et de lui accorder des moyens nécessaires à une action significative est subordonnée à la décision de continuation de l'I-Site Future.

En faisant l'hypothèse que cette décision sera favorable, dès le 1<sup>er</sup> janvier peuvent commencer :

*Des rencontres bilatérales avec les collègues hors TS2 potentiellement intéressé-e-s :*

La crise sanitaire n'a pas facilité les échanges avec nos partenaires hors TS2 potentiellement intéressés. La première étape sera donc de faire le tour des collègues et équipes susceptibles d'être intéressé-e-s par une animation scientifique sur le champ « mobilité, santé, risques ».

Ces rencontres permettront également de positionner la structure fédérative dans l'écosystème d'animation transversale à l'échelle de l'Université Gustave Eiffel (liens avec les Labex, notamment Futurs Urbains).

*Des échanges avec la VP recherche sur les formes, le contenu et les moyens de la structure fédérative :*

Notre projet de structure fédérative a vocation à devenir un élément structurant de l'Université Gustave Eiffel et est donc à définir avec la Présidence de l'Université (et les différentes VP concernées, dont en premier lieu la VP recherche). Des échanges devront avoir lieu pour définir la forme la plus adéquate pour une telle structure (Institut, structure fédérative, labex interne, ...).

De nombreux éléments sont à préciser, par exemple la question de l'évaluation par le HCERES. A ce stade il nous semble qu'une évaluation en propre n'est pas forcément souhaitable et que pourrait être envisagée une évaluation dans le cadre de l'évaluation de la gouvernance de l'Université. Autre exemple, la structure fédérative qui a vocation à mener des actions transversales pourrait également se voir attribuer le bon avancement des projets fédérateurs.

Courant 2022

En fonction des échanges décrits à la première étape, la décision de principe de création de la structure fédérative devrait pouvoir être prise en 2022 (un souhait est émis pour le premier semestre).

Dès lors une réunion de l'ensemble des laboratoires, équipes et personnes intéressés par le projet est à organiser afin de préciser ensemble les contours scientifiques et les modalités de fonctionnement de la structure fédérative.

Rédaction du projet de structure fédérative afin de la soumettre à la Présidence de l'Université (élaboration collective, puis validation par l'ensemble des parties prenantes).

Lancement de la structure fédérative (1<sup>er</sup> janvier 2023 ?)

Dès lors que les étapes précédentes se sont bien déroulées et que la décision de création de la structure fédérative est prise par la Présidence de l'Université, le lancement peut intervenir (au plus vite).